

Vers la fin de juin de cette même année, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, frère puîné de notre archevêque, arriva dans nos murs, et prit, avec sa suite, son logement dans le château de Pierre-Scise (1). Ce prince se trouvait encore à Lyon le 4 décembre 1452, jour auquel le cardinal d'Estouteville y fit une entrée solennelle par la porte de la Lanterne, accompagné du sire de Beaujeu qui s'était rendu au-devant de son Eminence avec un nombreux et brillant cortège (2).

Dévoré du désir de régner, le Dauphin (depuis Louis XI) s'était échappé de la cour de son père; il était venu, en 1446, se fixer dans le Dauphiné dont il se prétendait le seul et légitime maître en vertu de la donation qu'Humbert en avait faite aux fils aînés des rois de France (3). Louis ne tarda guère à s'y faire de nombreux partisans et à gouverner cette province en souverain indépendant. Sans l'aveu et à l'insu de son père, il avait contracté mariage avec Charlotte, fille

Et que Saint-Jean le portera,  
Jubilé dans Lyon sera.

Ce dernier vers est remplacé par celui-ci : « La fin du monde arrivera, » dans la *Lettre* de M. Petit, *touchant le jour auquel on doit célébrer la fête de Pâques*, Voyez la *Uéponsc* du P. de la Chaise à *quelques difficultés proposées à un théologien pour la publication du jubilé* (Lyon, 1666, in-4), et *l'Eglise primatiale de Lyon*, par l'abbé Jacques, p. 16 et 19.

(1) Comme c'était la première fois que ce prince venait à Lyon, le Consulat lui fit don, pour sa bienvenue, d'une douzaine de torches pesant deux livres et demie, pièce, et d'autant de boîtes de confitures. La ville paya pour ce présent aux frères Gaudin, apothicaires, huit livres onze sols.

(2) Le Consulat fit aussi présent au Cardinal de *Touteville* (*sic*) de deux douzaines et demie de torches et d'autant de boîtes de confitures; mais il fut payé aux frères Gaudin 20 livres pour ce présent, 11 livres 9 sols de plus que pour celui fait au sire de Beaujeu. — Il en coûta six écus d'or au Chapitre pour racheter le poêle qui avait servi à l'entrée du cardinal d'Estouteville, et qui avait été enlevé par ses familiers ou domestiques. *Act. cap.* 1. 46, f. 351; Notes de C. B.

(3) Voyez *Zizimi, Histoire dauphinoise*, par Guy Allard, p 202.